

01

Lettre
d'informations

Petite
Montagne
Communauté de communes

Jura Sud
PAYS DE L'ENFANT

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA RÉGION
D'ORGELET
OSER 39 NUANCES DE GREEN

Le pays
qui respire

JURA
RÉGION DES LACS

Communauté de Communes
du Pays des Lacs

Projet de regroupement

des Communautés
de communes

Par ce premier bulletin, nous souhaitons vous apporter les premiers éléments de réflexion et le calendrier qui pourraient permettre une fusion de nos 4 communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

De nouvelles informations vous seront communiquées tout au long de la démarche afin que les conseils municipaux puissent délibérer en temps voulu, en toute connaissance de cause. Nos services et nous-mêmes nous tenons à votre disposition pour toute question.

Bonne lecture !

Jean-Louis DELORME, *Président CC Petite Montagne* Pascal GAROFALO, *Président CC Jura Sud*

Florence GROS-FUAND, *Présidente CC Région d'Orgelet* Jean-Claude MAILLARD, *Président CC Pays des Lacs*

Pourquoi ce projet de fusion ?

Différentes lois, la loi ALUR de 2014, la loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRE de 2015, ont modifié le champ d'action des collectivités territoriales en particulier la répartition des compétences entre communes et Communautés de communes. Cela s'est traduit par une montée en puissance pour les Communautés de communes et s'est accompagnée d'une obligation de regrouper au moins 15 000 habitants. Cependant, nos Communautés de communes ont bénéficié de dérogations liées à la ruralité du territoire qui nous ont permis de conserver nos limites géographiques tout en intégrant de nouvelles compétences.

Avec la mise en pratique de ces lois et les évolutions des collectivités qui nous entourent, nous nous apercevons que nos Communautés deviennent trop petites pour porter d'importants projets structurants : elles sont confrontées à la concurrence de territoires voisins plus grands et plus forts (notamment sur l'accès aux financements). Il faut bien se rendre à l'évidence, nos petites Communautés seront sans-doute amenées à disparaître.

Dans ce contexte, nous souhaitons être force de proposition pour définir notre territoire de demain. Ainsi, le projet de fusion des Communautés de communes Pays des Lacs, Petite Montagne, Région d'Orgelet et Jura Sud répond à 3 grands enjeux :

Agir pour ne pas subir

Face aux risques de démantèlement et d'absorption par d'autres collectivités, il s'agit de se donner les moyens de continuer à exister en accédant à une taille critique de 25 000 habitants pour porter des projets d'envergure et mutualiser les moyens.

Constituer un territoire cohérent et complémentaire

Notre regroupement permettrait de mieux valoriser nos atouts grâce à nos complémentarités sur le développement touristique, le développement économique ou les services en faveur des familles. Nos réflexions tendent à un développement équilibré, bien réparti géographiquement sur le territoire autour de 4 bourgs-centres (Arinthod, Clairvaux-Les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Orgelet).

Construire un modèle innovant pour notre territoire

Le modèle est en cours de construction avec l'ensemble des élus municipaux : il devra garantir une réactivité et une proximité, en évitant le risque de centralisation politique et administrative avec la mise en place d'un espace de concertation au plus près des territoires.

VRAI

FAUX

01

La fusion est ficelée d'avance !

FAUX

Des temps de travail collaboratifs sont prévus pour mettre en place la future organisation et définir les compétences de la nouvelle collectivité. Ensuite, ce sont les conseils municipaux qui décideront de la réalisation, ou non, de cette fusion en délibérant entre juillet et septembre 2019 sur le projet.

À partir du 1^{er} janvier 2020, si la Communauté de communes se crée, les élus auront deux ans pour décider de la mise en œuvre des compétences sur le nouveau territoire.

L'élargissement de notre intercommunalité est une obligation.

FAUX

À ce stade, nous bénéficions d'un régime dérogatoire dont la durée n'est pas connue. C'est pour cela que les 4 Communautés de communes ont décidé d'anticiper la fusion pour être maîtresses de leurs choix plutôt que de se voir imposer un périmètre.

02

L'identité de mon territoire sera préservée.

VRAI

Une Communauté de communes est une structure administrative, un outil à la disposition des communes géré par les élus municipaux ayant un mandat intercommunal : elle n'enlève rien à l'identité de chaque territoire.

03

04

Tous les services seront regroupés sur un seul lieu.

FAUX

Il est vrai que cette Communauté de communes aura obligatoirement un siège social unique mais la volonté des élus est de préserver et de développer les services existants sur les quatre territoires actuels. L'objectif du projet de fusion est de créer une communauté rurale plus forte, susceptible d'apporter plus de services aux populations, sans multiplier les déplacements.

05

Cette fusion ne permettra pas d'économies.

VRAI

À court terme, fusionner ne génère pas d'économies ni de dépenses supplémentaires. L'objectif de ce projet de fusion est de faire mieux en regroupant les forces des quatre anciennes Communautés de communes, de maintenir et développer les services existants, tout en maîtrisant au maximum l'évolution des dépenses.

06

Ma petite commune ne sera plus représentée

FAUX

Comme aujourd'hui, toutes les communes conserveront au minimum un délégué pour les représenter au sein du conseil communautaire, comme le prévoit la loi. De plus, un conseil de développement associant les acteurs et les citoyens du territoire sera créé afin de développer la participation citoyenne sur différents projets. D'autres outils sont en cours de construction afin de maintenir un maximum de proximité.

07

Les impôts vont augmenter !

VRAI / FAUX

Les taux d'imposition au sein des quatre anciennes Communautés devront être harmonisés sur une période de 12 ans au maximum. Pour autant, l'évolution de la fiscalité sera le fruit de la décision des futurs élus communautaires, comme c'est d'ores et déjà le cas aujourd'hui.

08

Le territoire de cette future communauté de communes n'est pas cohérent

FAUX

Les élus communautaires ont fait le choix de porter ce projet afin de construire une communauté rurale de communes, avec quatre bourg-centres de taille comparable et un riche tissu de petites communes. Il existe de nombreuses ressemblances et complémentarités entre les 4 Communautés (territoire rural et forestier, développement touristique à destination des familles, présence forte de l'eau et des lacs, etc...). Dans le même temps, la coopération entre ces territoires existe déjà à travers des projets comme les «50 ans de Vouglans», l'office de tourisme Lacs et Petite Montagne, la réflexion autour d'une nouvelle «Route des lacs».

Pour le maintien de 4 pôles

de services de proximité dans une nouvelle Communauté de communes d'environ 26 000 habitants

CC Champagne Nozeroy Jura

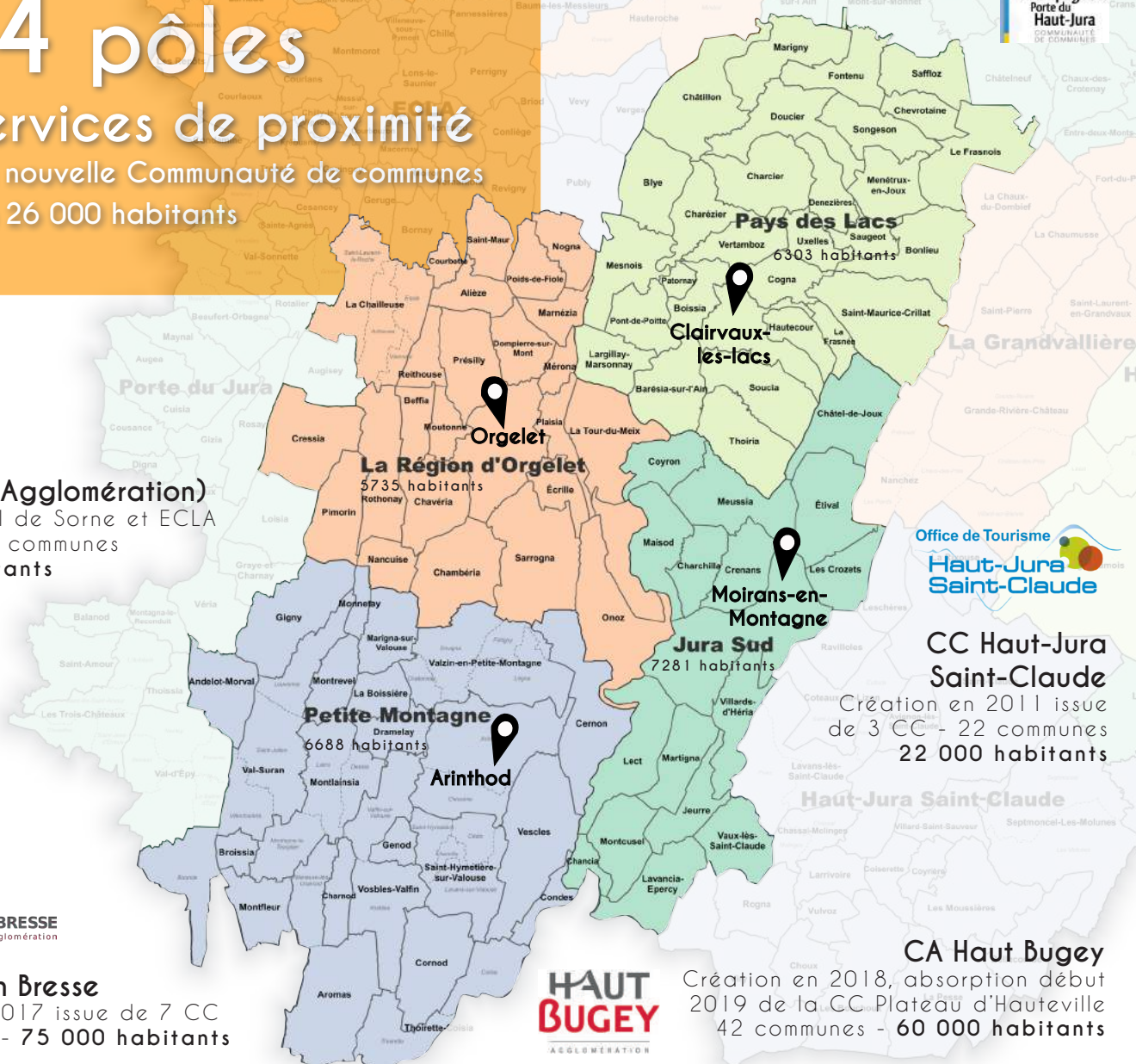
Création en 2017 issue de 2 CC
63 communes - 25 000 habitants



ECLA (Lons Agglomération)
Fusion CC Val de Sorne et ECLA en 2017 - 32 communes
35 000 habitants



CA Bourg en Bresse
Création en 2017 issue de 7 CC
15 communes - 75 000 habitants



CC Haut-Jura Saint-Claude
Création en 2011 issue de 3 CC - 22 communes
22 000 habitants



CA Haut Bugey
Création en 2018, absorption début 2019 de la CC Plateau d'Hauteville
42 communes - 60 000 habitants

Les temps de mobilisation et les dates clés du projet

